

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Présents :	25
Absent :	01
Procurations :	01
Abstentions :	03
Votants :	21

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présents : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER – Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER – Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD – Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Absente : Peggy BROCC – **Procurations :** Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON – **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

Résultat 2022 – Affectation

Dans le prolongement du vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022, il y a lieu d'affecter le résultat de clôture.

Il est proposé d'affecter 1.281.067,69 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- 1.107.190,69 € à la section d'investissement au compte 1068
- 173.877,00 € à la section de fonctionnement au compte 002

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette affectation.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 abstentions (M. MONTREDON, Mme GIBAUD et M. TOUZET) APPROUVE cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 avril 2023

L'Adjoint délégué aux finances

Vincent MOUNIER



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 19 AVR. 2023
et de sa publication à la même date »

Commune de Vals les Bains
 code INSEE 07331

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2022

nombre de membres en exercice : 27
 nombre de membres présents : 25
 nombre de suffrages exprimés : 24
 nombre de procuration : 0

Affectation du résultat

VOTES: Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 3

date de convocation : 6 Avril 2023

Le Conseil Municipal réuni, le 13 Avril 2023, sous la présidence de M. Vincent MOUNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Michel CEYSSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés		125 804.88	451 338.09		325 533.21	
Opérations de l'exercice	4 712 494.42	5 867 757.23	4 392 575.46	3 839 459.42	9 105 069.88	9 707 216.65
TOTAUX	4 712 494.42	5 993 562.11	4 843 913.55	3 839 459.42	9 430 603.09	9 707 216.65
Résultats d'exécution		1 281 067.69	1 004 454.13			276 613.56
		Besoin de financement	1 004 454.13			euros
		Excédent de financement	/			
Restes à réaliser			1 391 700.00		2 233 198.00	
		Besoin de financement				
		Excédent de financement	841 498.00 €			

Besoin de financement total 162 956.13 euros

2°) considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

1 107 190.69	euros au compte 1068 section d'investissement
173 877.00	euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

3°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé le registre des délibérations : MM. F. Clutier, V. Mounier, L. Lewandowski, P. Archimbaud, E. Jouret, R. Lacroite, L. Faure, A. Sauzon, F. Revel, M. Eschaliier, R. Montredon, L. Touzet
 Mme F. Chasson, M. El Farkh, B. Souche, F. Volle, A. Ventalon, N. Tognetty, M. Lajoie, M. Ferrero, C. Bret, I. Galibert, M. Burel, C. Gibaud.



M. Michel CEYSSON ayant quitté la salle ne prenant pas part au vote.
 Le 13 Avril 2023
 Pour expédition conforme,
 Le Président,